

la vie
LANDRÉENNE

Meilleurs
Vœux

santé
bonheur
joie

Janvier 2026 • N°624

07 Réparation de la passerelle de l'étang

14 Fleurs et Paysage

15 Don du sang au Landreau



PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2025

1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 JUIN 2025

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ (3 abstentions : Ph. LE LOUARN, S. EL MAMOUNI et S. SAUVETRE) APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du 24 juin 2025.

2 – PRÉSENTATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

M. Christophe RICHARD, Maire, rappelle que le conseil municipal, par délibération du 27 février 2025, a acté la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) sera diffusé au sein du bulletin municipal La Vie Landréenne.

M. et M^{me} GIRAUD, en charge de ce projet, présentent ce plan, et ont tenu à saluer l'engagement déterminant des entreprises et associations locales, qui ont répondu favorablement aux sollicitations des services municipaux en vue de la mise à disposition de ressources matérielles, le cas échéant, lors de l'activation du PCS. Cette collaboration constitue un atout majeur pour l'efficacité du dispositif.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) constitue un outil obligatoire pour les communes exposées à des risques majeurs. Ses objectifs principaux sont de protéger les personnes et préserver les biens.

Le PCS intègre les éléments suivants :

- Identification des risques (naturels, technologiques, sociétaux) ;
- Organisation des secours et soutien aux populations ;
- Moyens d'alerte et d'information (dont le DICRIM, distribué à chaque foyer) ;
- Inventaire des ressources communales (matériels, conventions, plans spéciaux) ;
- Annexes opérationnelles :
 - Organigramme de crise ;
 - Annuaire des contacts ;
 - Kit crise (fiches réflexes et supports) ;
 - Cartographies et plans techniques (eau potable, délestage électrique) ;
 - Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) pour les écoles et services enfance ;
 - Conventions avec des partenaires (ex. : APC44 pour un appui logistique).

Les risques recensés sur la commune incluent :

- Risques naturels et technologiques :
 - Météorologiques (tempêtes, canicules) ;
 - Inondation (débordement de la Goulaine) ;
 - Sismique ;
 - Feu de forêt (forêt de Machecoul) ;
 - Exposition au radon ;
 - Transports de matières dangereuses (TMD routier) ;
 - Risques industriels.
- Risques sociétaux émergents :
 - Sanitaire (épidémies) ;
 - Terrorisme ;
 - Rupture d'alimentation en eau potable ou électrique ;
 - Cyberattaques.

Une attention particulière est portée aux sites sensibles (accueillant du public) et aux mesures préventives pour limiter les impacts sur la population.

La Commune dispose de plusieurs canaux pour alerter et informer les habitants :

- FR-Alert ;
- Tocsin ;
- Réseaux sociaux (site internet, Facebook, panneaux d'affichage) ;
- Porte-voix (diffusion de messages vocaux) ;
- Porte-à-porte ;
- Médias locaux (ex. : ICI Loire-Océan).

Des fiches « Alerte » détaillent les consignes à appliquer selon le type de risque. Elles visent deux objectifs :

- Informer la population ;
- Guider l'action des services municipaux.

Le dispositif communal repose sur :

- Une cellule de crise composée du maire, des élus, des services municipaux, et des partenaires institutionnels (préfet via le SIRACEDPC, gendarmerie, SDIS) ;
- Trois pôles opérationnels :
 - Poste de Commandement Communal (PCC) :
 - > Localisé en mairie (solution de repli : Centre Technique Municipal ou espace jeune « L'Ancre Potes ») ;
 - > Équipé pour assurer la coordination (accès Wi-Fi, matériel dédié).
 - Centres d'accueil et de regroupement :
 - > Salle La Tricotaine (100 pers. debout / 20-25 couchages) ;
 - > Complexe Les Nouëllles (700 pers. / 150 hébergements) ;
 - > Salle des Sociétés (80 pers. debout / 20 couchages).
 - Sites dédiés aux secours :
 - > Stade Pierre Charpentier (La Gauterie) : accueil du Poste de Commandement des Opérations de Secours (PCO), incluant :
 - > Poste Médical Avancé (PMA) ;
 - > Point de Rassemblement du Matériel (PRM) ;
 - > Zone d'atterrissage pour hélicoptère (procédure d'éclairage en annexe 3).
 - > Centre Technique Municipal : point de distribution d'eau potable en cas de rupture, avec espace dédié à l'enregistrement des besoins.

Le déclenchement du plan suit une procédure formalisée :

- Consultation des outils d'aide à la décision :
 - Logigramme d'alerte ;
 - Fiches « Alerte »
- Critères de déclenchement :
 - Situation durable (rupture d'eau/électricité) ;
 - Dégâts matériels importants (bâtiments endommagés) ;
 - Risque pour la sécurité publique ;
 - Événement exceptionnel (pollution, attentat) ;
 - Demande préfectorale (activation du plan ORSEC).

L'organigramme de crise définit les rôles des acteurs (titulaires et suppléants).

Ce plan est approuvé par arrêté municipal et fait l'objet d'une révision au moins tous les 5 ans, avec des mises à jour annuelles si nécessaire.

3 – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE – CONVENTION ACCORD OPÉRATIONNEL LOCAL – PROTECTION CIVILE

M^{me} Myriam TEIGNE, Adjointe au Maire expose que la Commune a pour priorité la sécurité et la protection de ses habitants. Dans ce cadre, il est essentiel de disposer d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) efficace et opérationnel. Ce plan vise à organiser les actions de la Commune en cas de crise, qu'elle soit d'origine naturelle, technologique ou sanitaire.

Le PCS est un outil opérationnel qui permet de planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque, incluant les élus, agents municipaux, bénévoles et entreprises partenaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population, en se basant sur le recensement des vulnérabilités et des risques présents et à venir, ainsi que sur les moyens disponibles, qu'ils soient communaux ou privés.

Pour renforcer ce dispositif, il est proposé de conclure une convention avec l'Association de Protection Civile de Loire-Atlantique (A.P.C. 44). Cette association, représentée par Monsieur Jean-Pierre GIRAUDET, son président en exercice, apportera son concours à la Commune pour diverses missions de secours et de soutien aux populations sinistrées.

La convention proposée précise les modalités de collaboration entre la Commune et l'A.P.C. 44, notamment en termes de couverture territoriale, de nature du concours, de modalités d'intervention et de financement.

Détermine les conditions dans lesquelles l'A.P.C. 44 apporte son concours et celui de ses membres, sur la demande de Monsieur le Maire, pour des missions de secours à personnes, de soutien aux populations sinistrées, d'encadrement des bénévoles et de dispositifs de secours.

Aussi, après délibération, le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ :

- **ADOpte** la convention d'accord opérationnelle proposée dans le cadre du partenariat avec l'Association de Protection Civile de Loire-Atlantique (A.P.C. 44) pour la sauvegarde de la population et des biens,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention d'accord opérationnelle jointe à la présente délibération,
- **PREND ACTE** des modalités de financement et des conditions financières liées à ce partenariat, telles que définies dans les annexes jointes à la présente délibération.

4 – SOUTIEN AU FESTIVAL CEP PARTY : AVENANTS AUX CONVENTIONS

M^{me} Nathalie GOHAUD, Adjointe au maire rappelle le festival Cep party créé en 2004 par la ville de Vallet, a pour objectif principal d'amener le jeune public du territoire du Vignoble Nantais à la découverte du spectacle vivant sous toutes formes, à la fois sur le temps scolaire et sur le temps des loisirs.

Un partenariat a vu le jour pour rayonner au-delà de la commune de Vallet avec notamment la participation des scolaires de toutes les communes de la CCSL. Pour ce faire, la CCSL a signé une convention 2023-2027 avec la commune de Vallet-le Champilambart pour un soutien financier en fonction du nombre d'élèves présents sur la base d'un montant par élève de 7,50 €.

La CCSL a également engagé une convention avec les 11 communes sur la période 2023-2027 prévoyant une participation des communes à ce financement de 2 € par élève scolarisé dans une école de leur territoire. La convention 2023-2027 avec la commune de Vallet-Le Champilambart, précise qu'en cas de variation du budget de plus ou moins 10 % et en cas de retrait de l'un des partenaires, il est proposé d'établir un avenant pour revoir les modalités financières du partenariat.

En 2025, le Conseil Régional des Pays de la Loire a annoncé l'arrêt de son subventionnement, après avoir réduit son soutien de 12 000 € en 2022 à 9 000 € en 2024. Le conseil Départemental de Loire-Atlantique a également annoncé la mise à l'arrêt de sa subvention de 22 000 € dès 2025.

En conséquence et au regard du budget 2025 du festival, la ville de Vallet a un reste à charge de 71 000 € contre 45 000 € précédemment.

Convaincus que cet événement attendu remplit ses objectifs d'ouverture sur le monde à travail l'art pour les enfants et les adolescents, la ville de Vallet souhaite poursuivre dans sa forme actuelle le festival, avec une jauge équivalente. Un nouvel équilibre budgétaire est recherché avec une diminution des dépenses et l'augmentation des recettes. Ce nouvel équilibre conduit à modifier l'article 4 de la convention actuelle avec une sollicitation de participation financière de la CCSL de 9 € par élève contre 7,50 € actuellement et avec un financement de 2,50 € par élève pour les communes partenaires.

5 – CCSL – APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

M^{me} Myriam TEIGNE, Adjointe au Maire en charge des Finances informe que par courrier en date 2 septembre 2025, la Présidente de la Communauté de communes Sèvre et Loire a transmis le rapport établi par la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) en date du 26 août 2025, portant sur le reversement d'une part du produit des IFR aux communes d'implantation des éoliennes : La Remaudière et Le Landreau

Pour rappel, dans une Communauté de communes à fiscalité professionnelle unique, la Communauté de communes est amenée à verser ou à recevoir une attribution de compensation via les communes afin d'assurer, pour chaque transfert de compétences, une neutralité budgétaire entre les dépenses et les recettes transférées.

Ce rapport sera adopté définitivement si la majorité qualifiée des communes (soit la moitié des communes représentant les deux-tiers de la population ou les deux-tiers des communes représentant la moitié de la population de l'EPCI) l'approuve. À l'issue, le Conseil communautaire sera amené à se prononcer sur les montants d'attribution de compensation définitifs pour chaque commune-membre.

L'origine de cette proposition de modification d'attribution de compensation est attachée à la répartition de l'IFER dont bénéficie la CCSL.

En effet, la CCSL perçoit, en application de l'article 1519 D du code général des Impôts (CGI), une part du produit de l'imposition forfaitaire des entreprises en réseau des éoliennes implantées sur le territoire.

En 2019, la loi de finances, en son article 178, a modifié la répartition du produit de l'IFER entre les communes et leurs EPCI.

Ainsi la répartition du produit de l'imposition forfaitaire est le suivant :

- Éoliennes installées avant le 1^{er} janvier 2019 :
 - 70 % à l'EPCI
 - 30 % au Département
- Éoliennes installées après le 1^{er} janvier 2019 :
 - 20 % à la commune
 - 50 % à l'EPCI
 - 30 % au Département

Sur ce principe, les projections suivantes sont envisagées sur la base d'une moyenne des élèves ayant participé sur les trois dernières années :

Nombre moyen d'élèves	2 918
Participation/élève actuel	7,50 €
Budget actuel	21 885 €
+ €/élève	1,50 €
Nouveau tarif	9,00 €
Budget révisé	26 262 €
Écart budget	4 377 €
Évolution en %	20 %

	COMMUNES		CCSL	
Nombre moyen d'élèves	Participation financière actuelle	Évolution de 0,50 €	Participation financière actuelle	Évolution de 1 €
2 918	2,00 €	2,50 €	5,50 €	6,50 €
	5 836 €	7 295 €	16 049 €	18 967 €
Évolution en %		25 %		18.2 %

Après délibération, le Conseil Municipal à l'**PUNANIMITÉ** :

- **VALIDE** l'avenant à la convention avec la CCSL de participation financière des communes au festival « Cep Party » à hauteur de 2,50 € par élève,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre.

Aujourd'hui, 4 des éoliennes implantées sur le territoire (2 au Landreau et 2 à La Remaudière) sont soumises au régime de répartition du produit existant avant le 1^{er} janvier 2019, soit 70 % du produit au bénéfice de la Communauté de Communes Sèvre & Loire et 30 % au bénéfice du Département.

L'article 1bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI permet la CCSL, si elle le souhaite, de reverser aux communes d'implantation des éoliennes tout ou partie du produit des IFR éolien en procédant à une révision libre des attributions de compensation.

En application de la méthode d'évaluation adoptée par la CCSL, les coûts de fonctionnement sont évalués sur la moyenne des dépenses et des recettes sur les 3 années closes d'un point de vue comptable.

La moyenne des produits des années 2022, 2023 et 2024 est de 14 928 €, soit 3 732 € par éolienne.

Il est proposé à votre approbation le reversement du produit de l'IFER éolien aux communes de la Remaudière et du Landreau selon le mode de répartition en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019.

Ainsi les communes du Landreau et de la Remaudière verraient leur reversement d'attribution de compensation à la Communauté de Communes Sèvre & Loire diminué de 3 732 €/éolienne, soit :

	AC annuelle reversée au 01/01/2025	AC annuelle reversée au 01/01/2026
La Remaudière	30 902,78 €	23 438,78 €
Le Landreau	56 864,06 €	49 400,06 €

Aussi, après délibération, le conseil municipal à l'**PUNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** le rapport établi par la CLECT en date du 26 août 2025 ci-annexé,
- **VALIDE** les tableaux définitifs de montants d'attribution de compensation appliqués aux dates de transfert, tels qu'ils sont présentés au sein du rapport de la CLECT
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire relatif à ce sujet.

6 – ADHÉSION ET APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE E-COLLECTIVITÉS

M^{me} Myriam TEIGNE, Adjointe au Maire expose que dans le cadre du développement des procédures de dématérialisation et des usages numériques dans les collectivités, le syndicat mixte e-Collectivités a été créé par arrêté préfectoral le 1^{er} janvier 2014.

Le syndicat mixte régional e-Collectivités, opérateur public de services numériques, est une structure dédiée au développement de l'administration électronique et à la transformation numérique des collectivités territoriales de la région Pays de la Loire.

Le syndicat a pour but d'accompagner les collectivités dans ces domaines, de mettre à leur disposition des moyens et des solutions techniques adaptés, de mutualiser les coûts de développement et de maintenance, d'assurer un niveau d'expertise propre à garantir la sécurité, la fiabilité et la pérennité des solutions mises en œuvre

Le syndicat est un outil de regroupement institutionnel de moyens des collectivités adhérentes.

Le syndicat favorise l'accès aux services et usages numériques à l'ensemble de ses membres en développant des outils mutualisés, notamment la mise en place d'une plateforme d'administration électronique permettant entre autres la télétransmission des actes au contrôle de légalité, les échanges numérisés entre les collectivités et les établissements publics avec les trésoreries, la mise en œuvre de la signature et du parapher électronique, la dématérialisation des marchés publics, et autres.

Le syndicat pourra développer des solutions informatiques génériques et pourra en outre rechercher et mettre en œuvre des solutions informatiques métiers susceptibles d'intéresser ses adhérents. Le syndicat pourra également proposer des solutions matérielles et logicielles en rapport avec l'objet du syndicat.

Le syndicat peut également être coordonnateur de groupements de commandes publiques se rattachant à son objet, dans tous les domaines ci-dessus évoqués, ou correspondant à des

besoins communs au syndicat et à ses membres, notamment en matière de fourniture de certificat de signature électronique, et autres.

Le syndicat peut aussi intervenir comme centrale d'achat au profit de ses membres adhérents pour toute catégorie d'achat ou de commande publique se rattachant aux domaines d'activités de ses compétences statutaires, notamment en matière de télécommunication, école numérique et autres.

Le syndicat mixte peut également intervenir pour le compte de ses membres ou, de façon accessoire, pour le compte de tiers non membres, notamment sous forme de réalisation d'études, de prestations de services, de missions d'assistance ou de mise à disposition des solutions proposées par le syndicat, dans le respect de la législation applicable, dès lors que ces interventions portent sur un objet se rattachant aux missions statutaires du syndicat mixte.

Cet établissement public permet :

- d'éviter toute fracture numérique entre les collectivités de la région et d'avancer d'un même pas pour mettre à profit les possibilités du numérique,
- de garantir une gestion plus performante, une sécurisation des systèmes d'information, une plus grande célérité dans les échanges et une relation plus efficace avec les citoyens,
- de réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les solutions, les études et l'expertise nécessaires à la conduite de ce type de projets innovants.

Les modalités d'accès aux différents services mis en place par le syndicat dans le cadre de son activité sont définies par le comité syndical.

Concernant la représentation au comité syndical, les statuts prévoient la répartition suivante :

- Communes : 10 délégués
- Communautés de communes et d'agglomération : 4 délégués
- Syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux : 2 délégués

- Syndicats de communes, syndicats mixtes et établissements publics couvrant en totalité le périmètre d'un département ou de la région : 4 délégués
- Départements : 1 délégué
- Région : 1 délégué

Compte tenu de l'intérêt pour la commune d'adhérer au syndicat mixte e-Collectivités pour la mise en œuvre des projets numériques, il est proposé d'adopter les statuts joints à la présente délibération, et d'adhérer ainsi à la structure.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ADOpte** les statuts du syndicat mixte ouvert à la carte dénommé « e-Collectivités »,
- **ADHÈRE** à cette structure,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

7 – E-COLLECTIVITÉS ÉLECTION 'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU COLLÈGE DES COMMUNES

M^{me} Myriam TEIGNE, Adjointe au Maire expose que le syndicat mixte e-Collectivités, auquel notre commune a décidé d'adhérer, a été créé le 1^{er} janvier 2014 par arrêté préfectoral.

Le Conseil Municipal est sollicité afin de procéder à l'élection de son représentant, appelé dans un second temps à procéder à l'élection des délégués au sein du comité syndical d'e-Collectivités.

Le Maire indique à l'assemblée que M^{me} Myriam TEIGNE se porte candidate pour représenter la commune.

À l'unanimité, le Conseil Municipal renonce à la désignation à bulletin secret.

M^{me} Myriam TEIGNE ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (nombre de voix obtenues : 20 et 2 abstentions), est proclamée élue représentante de la commune auprès du Syndicat e-collectivités.

8 – RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE COMPLEXE LES NOUËLLES - AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX

M. Christophe RICHARD, Maire expose que dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du Complexe Les Nouëlles, le Maître d'œuvre propose : voir les avenants mis en avant ci-dessous :

Lot n° 01 : TERRASSEMENT VRD Entreprise BOUSSEAU TP

Objet de l'avenant n° 2 :

- Divers travaux

Montant initial du marché HT : 57130,47 €

Montant de l'avenant n° 1 HT : 20619,94 €

Montant de l'avenant n° 2 HT : 1542,72 €

Nouveau montant du marché HT : 79293,13 €
soit TTC 95151,76 €

Lot n° 02 : GROS ŒUVRE Entreprise BOISSEAU BÂTIMENT

Objet de l'avenant n° 4 : travaux non-réalisés

Montant initial du marché HT : 124900 €

Montant de l'avenant n° 1 HT : - 800,00 €

Montant de l'avenant n° 2 HT : - 1100,00 €

Montant de l'avenant n° 3 HT : - 4972,18 €

Montant de l'avenant n° 4 HT : - 2456,20 €

Nouveau montant du marché HT : 119371,62 €
soit TTC 143245,94 €

Lot n° 06 : COUVERTURE ZINC Entreprise SANI TOITURE

Objet de l'avenant n° 1 :

- sous-face chéneau et bardage

Montant initial du marché HT : 37387,05 €

Montant de l'avenant n° 1 HT : 2804,27 €

Nouveau montant du marché HT : 40191,32 €
soit TTC 48229,58 €

Lot n° 08 : MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM Entreprise Menuiserie des 2 rives

Objet de l'avenant n° 2 :

- MAJ grille de ventilation

Montant initial du marché HT : 138386,92 €

Montant de l'avenant n° 1 HT : - 1222,57 €

Montant de l'avenant n° 2 HT : - 886,83 €

Nouveau montant du marché HT : 136277,52 €
soit TTC 163533,02 €

Lot n° 09 : MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS Entreprise Menuiserie des 2 rives

Objet de l'avenant n° 4, 5, 6 et 7 :

- Adaptation PMR pour bar existant

- Moins-value plans

- Plan de travail bar hall 01 et 02,
meuble bar hall 01

- Crémone pompier rotative - coloris blanc

Montant initial du marché HT : 41570,04 €

Montant de l'avenant n° 1 HT : 2381,93 €

Montant de l'avenant n° 2 HT : 5017,80 €

Montant de l'avenant n° 3 HT : - 5192,12 €

Montant de l'avenant n° 4 HT : - 615,00 €

Montant de l'avenant n° 5 HT : - 2265,00 €

Montant de l'avenant n° 6 HT : + 9729,00 €

Montant de l'avenant n° 7 HT : + 420,00 €

Nouveau montant du marché HT : 51046,65 €
soit TTC 61255,98 €

Lot n° 12 : PLAFONDS SUSPENDUS Entreprise TREMELO

Objet de l'avenant n° 2 :

- Zone 6 : suppression protection sols

- Zone 2 : pose suivant rampants de couverture

- Réalisation d'un puits de jour complémentaire
salle polyvalente

Montant initial du marché HT : 82811,08 €

Montant de l'avenant n° 2 HT : - 6408,75 €

Nouveau montant du marché HT : 75100,28 €
soit TTC 90120,34 €

Lot n° 13 : PEINTURE – SOLS SOUPLES Entreprise FRÉMONDIÈRE DÉCORATION

Objet de l'avenant n° 2 :

- Peinture sur canalisations du plafond chauffant

Montant initial du marché HT : 55 661,44 €

Montant de l'avenant n° 1 HT : + 957,60 €

Montant de l'avenant n° 2 HT : + 4 869,61 €

Nouveau montant du marché HT : 61 488,67 €

soit TTC 73 786,40 €

Lot n° 15 : PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE VENTILATION

Entreprise HERVÉ THERMIQUE

Objet de l'avenant n° 2 :

- Suppression du calorifugeage du réseau

Montant initial du marché HT : 499 060,74 €

Montant de l'avenant n° 1 HT : + 3 723,41 €

Montant de l'avenant n° 2 HT : - 1 518,28 €

Nouveau montant du marché HT : 501 265,87 €

soit TTC 601 519,04 €

Lot n° 16 : ÉLECTRICITÉ CFO – CFA Entreprise NANTES SUD ELEC

Objet de l'avenant n° 5 :

- Remplacement table de marque + alimentation WC extérieur

Montant initial du marché HT : 159 902,08 €

Montant de l'avenant n° 1 HT : - 2 604,91 €

Montant de l'avenant n° 2 HT : 3 767,30 €

Montant de l'avenant n° 3 HT : 1 644,82 €

Montant de l'avenant n° 4 HT : 7 040,87 €

Montant de l'avenant n° 5 HT : 1 561,94 €

Nouveau montant du marché HT : 171 312,10 €

soit TTC 205 574,52 €

Aussi, après délibération, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITÉ** :

• **APPROUVE** les avenants suivants :

° lot n° 01 – Terrassement VRD – avenant

n° 2 en plus-value pour : + 1 542,72 € HT

° lot n° 02 – Gros Œuvre – avenant n° 4

en moins-value : - 2 456,20 € HT

° lot n° 06 – Couverture Zinc – avenant

n° 1 en plus-value : + 2 804,27 € HT

° lot n° 08 – Menuiseries extérieures

aluminium – avenant n° 2 en moins-

value pour : - 886,83 € HT

° lot n° 09 – Menuiseries intérieures

bois – avenant n° 4 en moins-value :

- 615,00 € HT

avenant n° 5 en moins-value : - 2 265,00 € HT

avenant n° 6 en plus-value : + 9 729,00 € HT

° lot n° 12 – Plafonds suspendus – avenant

n° 2 en moins-value : - 6 408,75 € HT

° lot n° 13 – Peinture – sols souples –

avenant n° 2 en plus-value : + 4 869,61 € HT

° lot n° 16 – Électricité CFO – CFA –

avenant n° 5 en plus-value : + 1 561,94 € HT

• **AUTORISE** M. le Maire à les signer ainsi que tous les actes y afférents.

9 – BUDGET GÉNÉRAL – ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES

M^{me} Myriam TEIGNE, Adjointe au Maire en charge des Finances expose que le comptable du Trésor n'a pas pu recouvrer des titres pour les raisons suivantes : surendettement et décision d'effacement de dette.

Le Trésorier sollicite l'admission en non-valeur de ces titres, pour un montant total 1899,04 € sur le budget principal.

Aussi, le Conseil Municipal, après délibération et à l'**UNANIMITÉ** :

- **ADMET** en non-valeur les titres soumis par le comptable du Trésor pour la somme totale de 1899,04 € sur le Budget Général,
- **ACCORDE** la décharge de responsabilité au comptable du Trésor pour les montants précités.

10 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL 2025 POUR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

M^{me} Myriam TEIGNE, Adjointe au Maire en charge des Finances, expose que, conformément aux articles L 2333-84 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux décrets n°2007-606 du 25 avril 2007 et 2015-334 du 25 mars 2015, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des Communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les

ouvrages de distribution du gaz naturel, comme décrit ci-dessous :

- Redevance d'Occupation du Domaine Public gaz (RODP) basée sur la longueur de canalisations de gaz naturel situées sous le domaine public communal soit 5798 m (pm 2024 : 5799 m) ;

Aussi, le Conseil Municipal, après délibération et à l'**UNANIMITÉ** :

- **ARRÊTE** le montant de la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages de distribution de gaz naturel à 430 € au titre de l'année 2025,
- **DONNE DÉLÉGATION** à M. le Maire pour recouvrer ladite somme auprès du concessionnaire concerné, GRDF.

11 – PERSONNEL COMMUNAL RÉGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP MODIFICATION

Point retiré de l'ordre du jour

12 – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL

Décision DC2025-19 : Réalisation d'un emprunt de 500 000 € pour la rénovation énergétique Complexe Les Nouëlles, les travaux d'extension de la bibliothèque et divers travaux de voirie

13 – COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

Commission des associations :

M. Damien Fleurance rappelle l'inauguration du Complexe Les Nouëlles le 30 août dernier et la réouverture de la salle de sport pour le Club de Hand-ball à compter du 10 septembre dernier avec la mise en place d'un dispositif transitoire d'accès au complexe dans l'attente de l'installation des badges d'ouverture.

Commission des affaires Culturelles et sociales :

M^{me} Nathalie LE GALL rappelle l'organisation du Repas des Aînés le 11 octobre prochain dans la salle du complexe Les Nouëlles ; à ce jour 12 conseillers municipaux ont confirmé leur présence. Elle rapporte les travaux en cours de la commission Culture sur le nouveau logo de la médiathèque.

Commission Urbanisme :

M. Stéphane Mabit rappelle l'actuelle enquête publique du PLUI, et la permanence en mairie

de deux commissaires enquêteurs le 1^{er} octobre prochain. Il complète son propos en redonnant la définition et les objectifs des Opérations d'Aménagement Programmé à savoir que les OAP visent une cohérence spatiale (mobilités, paysage, patrimoine) et une optimisation foncière (lutte contre l'étalement urbain), avec des prescriptions réglementaires ou recommandations, sans intervention systématique de la collectivité en phase opérationnelle.

Commission travaux/environnement :

M. Jacques MONCORGIER informe des prochains travaux sur la commune :

- travaux dans le cadre des amendes de police :
- réalisation de la première partie des travaux de réaménagement du 6 au 13 octobre suivant les conditions météorologiques sous maîtrise d'ouvrage du SYLOA ;
- les travaux d'entretien des fossés (enlèvement et tarissement) auront prochainement lieu.

Commission Enfance/Jeunesse :

M^{me} Nathalie GOHAUD informe de la prochaine réunion plénière du CME demain à 18 h 30, la commission jeunesse se réunira le 9 octobre prochain. Le Dispositif Argent de Poche des prochaines vacances scolaires accueillera les jeunes les 20-21 et 22 octobre. La prochaine réunion du Conseil d'École aura lieu le 13 novembre.

M. le Maire informe que les prochains Conseils Municipaux auront lieu :

- Jeudi 6 novembre 2025
- Mardi 9 décembre 2025
- Jeudi 15 janvier 2026
- Mardi 3 mars 2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.



RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

**À 16 ANS POUR LA JOURNÉE
DÉFENSE ET CITOYENNETÉ**



Les jeunes (filles et garçons) qui ont 16 ans sont invités à se faire recenser au secrétariat de l'Hôtel de Ville (avec carte d'identité, livret de famille et un justificatif de domicile).

NAISSANCES

Émy LE CORRE née le 30 octobre 2025

DÉCÈS

Fernande CUSSONNEAU née BERTIN
décédée le 27 novembre 2025 à 98 ans

URBANISME

> DÉPÔT DE DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

5, impasse du Zéphyr - Construction d'un garage
22, rue du Paradis - Pergola

> DÉPÔT DE DEMANDES DE DÉCLARATIONS PRÉALABLES

La Renouère - Transformation d'un bâtiment en garage
15, La Blisière - Clôture
2, Le Rosier - Toiture
61, rue des Sports - Véranda
La Choletterie - Clôture
12, rue des Bourgeons - Modification de façade
8 Le Houx - Rénovation façades
5, impasse du zéphyr - Muret
9, rue des Albizzias - Véranda
15, impasse des Loisirs - Isolation thermique

Ces déclarations préalables et permis de construire ont fait l'objet d'un dépôt au service Urbanisme en vue de leur instruction et de la prise de décision par Monsieur le Maire.

Selon le RGPD, le principe de minimisation des données exige de ne collecter et publier que les informations strictement nécessaires, en évitant la diffusion de coordonnées personnelles détaillées.

DÉRATISATION

**Distribution de produits
contre les rongeurs
mardi 6 janvier
et mardi 3 février 2026
de 9 h à 12 h à l'Hôtel de Ville.**

Les personnes qui souhaitent
recevoir le bulletin municipal par mail uniquement
sont invitées à contacter la mairie
pour se faire connaître.

POUR LA VIE LANDRÉENNE FÉVRIER 2026

**TRANSMETTEZ VOS ARTICLES
AVANT LE LUNDI 5 JANVIER 2026**

Par mail : communication@le-landreau.fr

Protection des données personnelles : Conformément à la loi «Informatique et Libertés», vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données qui vous concernent (Loi du 6 janvier 1978 Informatique et liberté). Pour l'exercer, vous pouvez contacter l'Hôtel de Ville du LANDREAU.



MANQUE DE CIVISME : UN EFFORT COLLECTIF ENCORE NÉCESSAIRE

Malgré les équipements installés et les rappels diffusés régulièrement, la Commune constate avec regret la persistance de comportements inciviques aux abords de l'étang.

Abandon de déjections canines ou dépôts inappropriés : ces gestes isolés nuisent à la qualité de vie de tous et dégradent un espace apprécié des habitants.

Le civisme est l'affaire de chacun. Respecter les lieux publics, utiliser les équipements mis à disposition et adopter les bons gestes sont des actions simples mais essentielles pour préserver notre environnement commun.

Merci à chacun pour sa vigilance et sa contribution à la qualité de notre cadre de vie. Veillons à maintenir un cadre propre, agréable et respectueux de tous.

L'ANTRE POTES

ACCUEIL DE LOISIRS POUR LES 10/17 ANS DU LANDREAU

L'Antre Potes, ou le « Foyer Ados » ou le « Local Jeunes » suivant les époques, est un lieu qui accueille les jeunes de 10 à 17 ans du Landreau depuis près de 28 ans, il fait donc ainsi partie de l'histoire de la Commune, mais aussi de votre histoire.

Cette histoire, nous espérons que vous en avez gardé des traces car nous avons malheureusement récemment perdu toutes les photos du service jeunesse. Si vous avez fréquenté le Foyer Ados, ou le Local Jeunes ou encore l'Antre Potes et que vous avez des photos de cette période, nous sommes preneurs !

Les photos sont la mémoire du lieu, qui est ouvert depuis plus de 25 ans. Si vous souhaitez contribuer à faire vivre cette mémoire, n'hésitez pas à nous envoyer vos photos et vidéos.

Vous pouvez bien sûr aussi passer nous voir directement sur place, impasse des Loisirs, Stade Pierre-Charpentier.

Voici l'adresse mail pour nous contacter : foyerados.landreau@orange.fr

Nous prenons les photos en version numérique mais aussi en version papier, alors n'hésitez pas.

Merci d'avance.
Pierre et Bérengère

RÉPARATION DE LA PASSERELLE DE L'ÉTANG

La municipalité informe les habitants que la passerelle de l'étang fera prochainement l'objet de travaux de réparation. Cette intervention vise à garantir la sécurité des promeneurs et à préserver la qualité de ce lieu apprécié de tous. Les travaux seront réalisés dans les prochains mois. La Commune reste mobilisée pour entretenir et valoriser ses espaces naturels.

DISPOSITIF "ARGENT DE POCHE"

SI TU AS ENTRE 16 ET 17 ANS, QUE TU HABITES AU LANDREAU ET QUE TU NE SAIS PAS QUOI FAIRE PENDANT TES VACANCES.

LA MUNICIPALITÉ TE PROPOSE DE VENIR PARTICIPER À DES PETITS CHANTIERS (DE 3 DEMIES JOURNÉES SUR UNE SEMAINE) SUR LA COMMUNE.

Renseignements au 02 40 06 46 12 ou par mail : animation.jeunesse2@le-landreau.fr

DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE » ÉDITION 2026

Si vous êtes intéressé par le dispositif « Argent de poche », vous pouvez venir vous renseigner auprès de Bérengère.

Pour rappel ce dispositif, mis en place en 2021, a été réfléchi et mis en place conjointement par les élus de la commission jeunesse et Bérengère LABEYRIE, animatrice jeunesse.

Les objectifs du dispositif sont de permettre aux jeunes Landréens de participer à la vie de la commune, de valoriser leurs actions, mais aussi de gagner de l'argent par eux-mêmes et pour eux-mêmes. Cela donne aussi aux jeunes l'occasion de se familiariser avec le monde du travail.

Pour être éligible et participer au dispositif « Argent de poche », il faut :

- Être habitant du LANDREAU,
- Avoir plus de 16 ans et moins de 18 ans au premier jour du chantier,
- Remplir et rapporter un dossier de candidature (qui est à retirer à l'Antre Potes auprès de Bérengère).

Les dossiers sont à retirer et à retourner à L'Antre Potes, les mercredis de 14 h à 17 h 30.

Les inscriptions sont ouvertes du jusqu'au 31 janvier 2026.

Pour tous renseignements n'hésitez pas à contacter Bérengère LABEYRIE au 02 40 06 46 12 ou par mail : animation.jeunesse2@le-landreau.fr

LES ROUTES DÉPARTEMENTALES EN VEILLE ACTIVE POUR L'HIVER DU 1^{er} DÉCEMBRE 2025 AU 2 MARS 2026

Pour faire face aux conditions de conduite pouvant être difficiles en hiver, le Département met en place chaque année un dispositif de viabilité hivernale. Du lundi 1^{er} décembre 2025 au lundi 2 mars 2026, 22 équipes sont prêtes à intervenir aux quatre coins de la Loire-Atlantique. En cas d'intempéries, le Département organise ses interventions de maintien ou de rétablissement des conditions de conduite selon **trois niveaux de service**, en fonction de la nature et de l'importance des voies. Pour connaître les différents niveaux de service et l'état du réseau routier (à partir du 1^{er} décembre), rendez-vous sur inforoutes.loire-atlantique.fr/veille-hivernale.

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

1^{er} tour :
DIMANCHE 15 MARS

2nd tour :
DIMANCHE 22 MARS

**Les bureaux de vote seront
ouverts de 8 h à 18 h**

Où voter ?

La commune est découpée
en deux secteurs de vote,
correspondant à deux bureaux de vote.
Les électeurs doivent se rendre au bureau de vote
du secteur dont ils relèvent.

Bureau n° 1 et 2 : La salle des Sociétés

9, rue Bouteiller de l'Isle - 44430 Le Landreau



NOUVEAUX ARRIVANTS : PENSEZ À VOUS INSCRIRE SUR LA LISTE ÉLECTORALE !

Vous venez d'arriver, pensez à vous inscrire sur la liste électorale. L'inscription est une démarche essentielle pour exercer votre droit de vote lors des prochaines élections.

Comment faire ?

La procédure est simple et rapide :

1. Munissez-vous des documents nécessaires :

- Une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport).
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture, quittance de loyer, etc.).

2. Rendez-vous en mairie ou inscrivez-vous en ligne sur le site officiel service-public.fr.

Quand s'inscrire ?

Vous devez vous inscrire sur les listes électorales **au plus tard le 4 février 2026 en ligne** sur service-public.fr et **au plus tard le 6 février 2026 en mairie** en déposant le formulaire Cerfa n° 12669 avec :

- Votre titre d'identité
- Un justificatif de domicile

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans ayant fait leur recensement à 16 ans.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter la mairie. Inscrivez-vous dès aujourd'hui !

En cas de doute, interrogez votre situation électorale sur service-public.fr

Pour information : il est **obligatoire** d'être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter. Or, au niveau national, il y a environ 2,9 millions d'électeurs **non-inscrits** et 7,7 millions de « **mal-inscrits** » (estimation insee). Le taux d'abstention aux élections est en partie dû à cette « **mal-inscription** ».

JE DEVIENS ASSESSEUR ET/OU SCRUTATEUR

La Mairie recherche des assesseurs (pour la tenue des bureaux de vote) ou scrutateurs (pour le dépouillement).

Vous êtes électeurs ou électrices au Landreau et vous êtes disponibles pour participer :

- Comme assesseur (pour la tenue du bureau de vote)
- Comme scrutateur (pour le dépouillement des votes)

**Faites-vous connaître auprès de la Mairie directement au 02 40 06 43 75
ou par mail etatscivil@le-landreau.fr ou mairie@le-landreau.fr**

STGS (GESTION DU SERVICE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT)**PLANNING**

Lundi matin	05/01/2026	9 h à 12 h	La Boissière-du-Doré
Lundi après-midi	05/01/2026	14 h à 17 h	Mouzillon
Mardi matin	06/01/2026	9 h à 12 h 30	La Regrippière
Mardi après-midi	06/01/2026	14 h à 17 h 30	Vallet
Mercredi matin	07/01/2026	9 h à 12 h	La Remaudière
Mercredi après-midi	07/01/2026	14 h à 16 h 30	Le Loroux-Bottereau
Jeudi matin	08/01/2026	9 h à 12 h 30	Le Pallet
Jeudi après-midi	08/01/2026	13 h 30 à 17 h 30	Divatte-sur-Loire
Vendredi matin	09/01/2026	9 h à 12 h 30	Saint-Julien-de-Concelles
Vendredi après-midi	09/01/2026	14 h à 17 h	Le Landreau

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**ON EN PARLE****LE GOÛT DE LIRE**

L'association Lire au Landreau et les bénévoles vous présentent « *Le goût de lire* ».

Envie de partager vos coups de cœur romans ou BD aux autres lecteurs ou juste venir à la pêche aux idées lecture, vous êtes au bon endroit ! « *Le goût de lire* », c'est tous les premiers samedis du mois, de 11h à 12h !

Rendez-vous le samedi 10 janvier à la bibliothèque, de 11h à 12h

Entrée libre et gratuite

**LE LOGO DE LA MÉDIATHÈQUE EST...**

La médiathèque Mozaïk va se doter d'une identité graphique forte et repérable. Afin d'y parvenir, la municipalité a fait appel à la graphiste « *C'est tout comme* ». Après un travail avec le groupe d'élus, bénévoles et agentes de la bibliothèque, trois logos furent soumis au vote des landréens durant le mois de novembre. Et ce sont 328 personnes qui ont voté pour élire leur logo préféré. Deux logos sont arrivés en tête et le conseil municipal a validé le choix n°3.

**GRANDE VENTE DE LIVRES DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Comme à son habitude, la bibliothèque va proposer à la vente les livres et magazines retirés de ses rayonnages. A 1 euro le livre ou les 4 magazines, vous trouverez certainement de quoi faire plaisir à petit prix !

**Horaires d'ouverture de la bibliothèque :**

Mercredi : 10 h 30 - 12 h 30

15 h 00 - 18 h 30

Vendredi : 16 h 00 - 18 h 30

Samedi : 10 h 00 - 12 h 30

Dimanche : 10 h 30 - 11 h 30



ÉCOLE LA SARMENTILLE

PROGRAMME DE SENSIBILISATION AUX ÉCOGESTES



La Communauté de communes Sèvre et Loire est engagée depuis plusieurs années dans un partenariat avec l'association *La Cicadelle* pour proposer aux écoles élémentaires des animations autour de la transition écologique et des gestes éco-responsables. Dans ce cadre, les 6 classes du CP au CM2 bénéficient d'une ou plusieurs animations faites par Titouan de *La Cicadelle* sur le temps de classe. Les CP abordent le tri sélectif, les CE1 et les CE2 suivent le programme Écopousse sur les économies d'énergie et le développement des éco-gestes du quotidien et les CM1 et CM2 sont sensibilisés cette année au gaspillage alimentaire. Les enfants deviennent ainsi auprès de leurs

familles des ambassadeurs des gestes éco-responsables et des bonnes pratiques énergétiques. Gare aux lumières laissées allumées et aux robinets qui coulent pendant le brossage de dents !

INSCRIPTIONS POUR LA RENTRÉE 2026

L'école publique La Sarmentille accueille dès à présent les nouvelles familles pour préparer la rentrée 2026. Les enfants nés en 2023 feront leur première rentrée en PS (petite section de maternelle). Si vous êtes concernés, nous vous invitons à contacter la directrice de l'école, M^{me} Fontaine, par téléphone au 02 40 06 44 00 ou par mail à l'adresse suivante : ce.0440579r@ac-nantes.fr. Lors d'un premier rendez-vous dès le mois de janvier, vous pourrez découvrir les locaux et avoir un premier échange sur la future scolarisation de votre enfant. Dans un second temps, au mois de mars, nous vous proposerons un samedi matin de visite et d'échanges avec l'équipe de maternelle pour préparer cette grande étape.

APEL ÉCOLE SAINTE-MARIE

Merci à tous pour vos commandes, presque 500 repas vendus cette année pour notre opération choucroute.

Les enfants ont profité de cette distribution pour décorer la cour de l'école aux couleurs de Noël et nos parents viticulteurs ont offert une dégustation de vin aux personnes présentes !

Les bénévoles étaient présents dès 6 h 30 pour préparer vos commandes dans la bonne humeur !

Merci encore à nos partenaires :

- Boulangerie Moreau
- Poêlons festifs
- Maisons Bodet
- Domaine Moulin de Goulaine
- Domaine de la Furonnière
- La cave et vous



LES ATELIERS CIRQUE, LA SUITE



Les ateliers de découverte des arts du cirque se poursuivent à un rythme soutenu et se terminent bientôt, début janvier. Les 227 élèves de l'école, de la PS au CM2 ont pratiqué, à des niveaux différents selon leurs âges, le jonglage avec des balles, des foulards, des anneaux, les assiettes chinoises, l'équilibre sur les pédalgos, la boule, le fil ou les rouleaux américains et les portés acrobatiques. Tous ces ateliers, encadrés par la compagnie Roule ta boule, les enseignants et les élèves de CM1/CM2, seront proposés aux familles le samedi 10 janvier de 10 h à midi à la salle des Nouëlles. Enfilez vos baskets et rejoignez-nous pour ce moment convivial et culturel.



ÉCOLE SAINTE-MARIE

ANIMATION PAR LA CICADELLE POUR LES ÉLÈVES DE MS-GS

Jeudi 13 novembre, Titouan, l'animateur de *La Cicadelle* (association d'éducation à l'environnement et au développement durable), est venu proposer un atelier sur les énergies aux élèves de MS et GS.

Nous avons découvert plusieurs choses :

- L'énergie sert à mettre des objets en mouvement.
- Il existe différentes formes d'énergie, comme l'énergie électrique ou mécanique.
- L'énergie électrique peut être produite dans des usines, par des éoliennes ou grâce à des panneaux solaires.
- L'électricité arrive jusque dans nos maisons grâce aux fils électriques.
- Pour faire fonctionner des appareils, il faut les brancher sur des prises de courant (qui sont comme des « *portes* » pour l'électricité).
- On peut parfois stocker de l'électricité dans des piles.
- Dans nos classes, nous avons trouvé plusieurs appareils qui utilisent l'électricité : l'ordinateur, les tablettes, les lumières, le lecteur CD...
- Nous avons retenu aussi qu'il ne faut pas gaspiller l'électricité. En classe, nous allons apprendre les gestes importants pour économiser l'électricité et aider à protéger la planète avec ECOPOUSSE.

LES FRACTIONS EN CE1 !

La classe de CE1 découvre cette année, depuis les nouveaux programmes de 2025, l'utilisation des fractions ! Les séances de mathématiques se transforment pour l'heure en atelier de découverte et de manipulation. Différents jeux de cartes ou de construction sont proposés pour se familiariser avec le partage comme la confection de pizzas avec le jeu « *Pizzaïolo* ».

ANIMATION 4^e ET 2nd SAPAT DE BRIACÉ

Dans le cadre du partenariat avec le Lycée Briacé, les élèves de maternelle de l'école ont eu la chance de participer à deux animations. L'une animée par les élèves de quatrième et l'autre par les secondes SAPAT (service à la personne et aux territoires).

Les élèves de quatrième sont venus proposer aux élèves de maternelle, une animation autour du thème du Développement Durable. Quatre ateliers leur ont été proposés pour devenir de petits éco-citoyens. Ainsi, les enfants ont appris à trier les déchets. Ils ont découvert différents moyens de transport et ont réfléchi à ceux qui polluent le moins. Ils ont réalisé un bonhomme de neige recyclé et enfin ils ont appris à adopter les bons gestes pour prendre soin de notre planète.

Par ailleurs, les élèves de maternelle ont eu, aussi, le plaisir de participer à une matinée d'animation entièrement organisée par les lycéens de Seconde SAPAT. Au cœur de cette rencontre, plusieurs ateliers ont été mis en place. Les enfants ont pu, ainsi, cuisiner, être créatifs, jouer à des jeux de société.

Merci aux élèves du Lycée Briacé pour ces temps d'échange entre petits et grands.



ASSOCIATION LES BBALS



ACAL LE LANDREAU

SAVE THE DATE !

Le dimanche 18 janvier 2026, dès 10h, l'Association des Commerçants & Artisans du Landreau (ACAL) envahira le centre bourg pour venir à la rencontre des Landréens et des Landréennes : c'est la « JOURNÉE DE L'ACAL » !

Au programme de cette journée festive : **STANDS, BAR À HUÎTRES, MUSCADET, VIN CHAUD, EXPOSITION DE L'ÉTOILE...**

VENEZ JOUER AU JUSTE PRIX et tentez votre chance pour gagner LA vitrine de cadeaux, offerte par tous les artisans & commerçants landréens qui composent l'ACAL.

Nous vous attendons nombreuses et nombreux pour partager ensemble ce moment convivial & de partage !

Plus d'infos à venir sur notre page Facebook :

@ACALassociation



SURYA YOGA CLUB

LE YOGA ET SES BIENFAITS

Dans un quotidien marqué par la surcharge informationnelle et le stress permanent, trouver son équilibre devient un défi majeur. Le yoga s'impose alors comme une réponse millénaire à cette quête contemporaine. Accessible aux novices comme aux pratiquants confirmés, la pratique du yoga n'est pas qu'un simple exercice physique ou de relaxation. Le yoga active des zones cérébrales essentielles à la concentration et à la régulation émotionnelle. Une étude récente publiée dans le Journal of Physical Therapy Science démontre qu'une pratique régulière nous reconnecte à notre corps et cultive cette stabilité intérieure si précieuse face aux turbulences de la vie moderne.

Avec Sûrya Yoga du Landreau venez retrouver en douceur :

- la souplesse articulaire et musculaire
- la concentration et la mémoire
- et accédez à un grand calme intérieur

Inscription trimestrielle, lundi 10h (yoga sur chaise), 17h et 18h10 ; Mardi 19h. Salle des Sociétés, 9 rue Bouteiller de l'Isle 44430 Le Landreau. **Contact :** Francesca Torre, professeure diplômée de l'École Française de Yoga : 06 84 35 11 03, surya.yogaclub@gmail.com ; www.suryayogaclub.fr



ASSOCIATION DES VITICULTEURS DU LANDREAU

Comme l'an dernier, nous organisons notre concours nouvelle formule le **vendredi 13 février**, à la salle des Nouëllles. À partir de 18h30, tous les amateurs de bons vins pourront déguster une douzaine de muscadets des domaines landréens afin d'élire leur préféré.

La proclamation des résultats aura lieu à 20h30, suivie d'un buffet accompagné des vins primés.

Pour faciliter l'organisation, il est recommandé de **s'inscrire au préalable** aux numéros suivants : 06 87 27 41 06 ou 06 20 53 88 04.



CLUB DU BEL'ÂGE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : celle-ci aura lieu le **mardi 20 janvier 2026** à 14h, salle des Nouëllles - Le Landreau.

Ordre du jour : Paiement des cotisations (20 € pour l'année 2026) — Rapport des activités et rapport financier de l'année écoulée — Vote du tiers sortant.

Nous partagerons ensuite **la galette des rois** avec mousseux et café/chocolat. C'est le jour idéal pour vous inscrire.

De nombreuses activités sont proposées : belote, tarot, jeux de société tous les mercredis de 14h30 à 18h, chorale de 18h30 à 20h salle de la Tricotaine, marche tous les mardis après-midi départ 14h salle des Nouëllles, sorties d'une journée et d'une semaine, thés dansants, concours belote interne et interclub. Venez découvrir la convivialité de notre club !

THÉ DANSANT : dimanche 1^{er} février 2026, à partir de 14h30 avec l'orchestre Didier Gilbert. Salle des Nouëllles au Landreau, tarif 12 € (boissons et brioches comprises). Vous aimez danser, venez passer un bon après-midi !

Les membres du bureau adressent à tous les adhérents(es) ainsi qu'à tous les Landréens et Landréennes leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2026 !

JANVIER 2026

sèvre & loire news

la lettre d'infos mensuelle de la Communauté de communes Sèvre & Loire



SOLIDARITÉS

« Aide & Soins à domicile en Sèvre & Loire » : un nouveau service autonomie à domicile

Aujourd'hui, 90 % des Français souhaitent vivre le plus longtemps possible chez eux. Pour répondre à cette aspiration forte, une réforme nationale des Services Autonomie à Domicile (SAD) est entrée en vigueur. Elle vise à simplifier les démarches, à mieux coordonner les interventions et à réorganiser les services du maintien à domicile. En Sèvre & Loire, cette transformation sera pleinement opérationnelle au 1er janvier 2026 avec la création du SAD mixte « Aide & Soins à domicile en Sèvre & Loire ».

Ce SAD mixte, issu du regroupement des deux services autonomie de la CCSL (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile et Service de Soins Infirmiers à domicile), permet une nouvelle approche intégrée et coordonnée de l'aide à domicile (auxiliaires de vie sociale) et des soins (Aides-soignantes).

Il couvre les 11 communes de Sèvre & Loire en accompagnant dans leur autonomie les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et ceux souffrant de maladies chroniques.



Ce qui change pour les bénéficiaires

- **Un guichet unique** : pour toutes les demandes d'aide et de soin, simplifiant ainsi les démarches administratives ;
- **Une meilleure coordination des interventions** permettant une réponse globale et personnalisée aux besoins ;
- **Des actions renforcées** pour **prévenir la perte d'autonomie, soutenir les aidant.e.s et lutter contre l'isolement ou la maltraitance**.

Les bénéficiaires pourront continuer à faire appel au service d'aide à domicile de leur choix. Le nouveau service assurera la coordination entre l'aide et les soins en lien étroit avec l'ensemble des SAD Aide du territoire, grâce à un travail partenarial fort entre tous les acteurs du domicile présents sur la Communauté de communes Sèvre & Loire.

L'arrivée du service « Aide & Soins à domicile en Sèvre & Loire » s'accompagne par la mise en service d'un n° de guichet unique : 02 51 71 92 20.

ENFANCE & PARENTALITÉ

Le métier d'assistant maternel et l'éducation des enfants au cœur d'une journée spéciale le 31 janvier à Gorges

Afin de susciter une vocation au métier d'assistant.e maternel.le, le Relais Petite Enfance (RPE) de la Communauté de communes Sèvre & Loire et celui de Clisson Sèvre & Maine Agglo s'associent pour organiser la seconde édition du Forum métier des assistant.e.s maternel.le.s. Cette journée destinée aux professionnels en activité, aux personnes en reconversion ou curieuses de découvrir ce métier aura lieu le samedi 31 janvier 2026 au lycée Charles Péguy à Gorges. L'après-midi, une conférence gratuite sur les questions d'éducation de l'enfant sera ouverte aux parents.

JANVIER 2026

Le programme de la journée

Forum métier assistant maternel à destination des professionnels, des personnes en reconversion ou curieuses de découvrir ce métier

Matin de 10h à 13h30

Des espaces d'informations avec les partenaires du secteur, des échanges entre professionnels et des ateliers sur l'aménagement des espaces jeux, avec La Sauce Ludique, la « pédagogie de la nature », avec Simone Niessen, « la familiarisation » avec le Département de Loire-Atlantique ou encore un atelier autour de la gestion du stress et de la pédagogie alternative.

Conférence « Et baisse les yeux quand j'te parle » gratuit, ouvert à toutes et tous

L'après-midi de 14h à 16h

Camille Pasquier, comédienne invite à prendre du recul avec humour et simplicité sur la vision de l'éducation qu'on peut imposer aux enfants.

Plus d'informations sur cc-sevreloire.fr et famille.clissonsevreloire.fr



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PLUi : fin de l'enquête publique et approbation du document

En mai dernier, la communauté de communes a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Les documents de ce projet ainsi que ceux de l'élaboration du zonage d'assainissement des eaux usées de la communauté de communes ont été ouverts à la consultation des citoyens durant 38 jours d'enquête publique, du 8 septembre au 15 octobre 2025.

Pour rappel, le PLUi est un document d'orientation des objectifs de la collectivité en matière d'habitat, d'équipements publics, de développement économique, de mobilité, d'environnement et de paysages. Il détermine les possibilités de construction et d'usage des sols sur l'ensemble des communes d'un territoire. Il reflète l'expression du projet politique d'aménagement et de développement du territoire pour les 10-15 prochaines années et prend en compte les politiques nationales et territoriales d'aménagement.

À l'issue des 38 jours d'enquête publique, comprenant 17 permanences avec les commissaires enquêteurs, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête sont tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an. Ces documents sont dès à présent consultables, sur le site web de la communauté de communes et des communes, aux espaces Sèvre (Vallet) et Loire (Divatte-sur-Loire) et dans les 11 mairies de Sèvre & Loire.

Suite à cette phase d'enquête publique, combinée aux retours des Personnes Publiques Associées (PPA), le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal sera soumis à approbation lors du premier conseil communautaire de 2026. Les réponses aux contributions du public durant l'enquête publique seront portées à la connaissance du public suite au conseil communautaire. Elles seront répertoriées dans un tableau de synthèse.



Scannez-moi pour accéder aux documents issus de l'enquête publique



CONNAISSEZ-VOUS BIEN LE LANDREAU ?

OÙ A ÉTÉ PRISE CETTE PHOTO ?

Les réponses doivent être envoyées à l'adresse suivante : communication@le-landreau.fr.



Pour le mois de novembre, 5 participants et 5 bonnes réponses. La gagnante est Marina MARY. La photo a été prise sur le chemin qui va de la Halverdière au Landais.



21 COMMUNES DE LOIRE-ATLANTIQUE S'ENGAGENT POUR UN CADRE DE VIE PLUS VERT : LE LANDREAU, UN EXEMPLE INSPIRANT DE GESTION ÉCOLOGIQUE

Comment concilier embellissement des communes et préservation de la biodiversité ? En Loire-Atlantique, 21 municipalités ont relevé le défi grâce à la démarche « *Fleurs et Paysages* », pilotée par le Département. Parmi elles, Le Landreau se distingue par son engagement environnemental et ses actions innovantes en faveur d'un cadre de vie plus durable. Découvrez comment cette commune, récompensée par un « *coup de pouce* », inspire les territoires voisins.

La démarche « *Fleurs et Paysages* » : un accompagnement pour des communes plus vertes

Depuis plusieurs années, le Département de Loire-Atlantique accompagne les communes dans la gestion écologique de leurs espaces verts à travers la démarche « *Fleurs et Paysages* ». L'objectif ? Préserver la biodiversité, améliorer le cadre de vie des habitants et encourager des pratiques durables, tout en valorisant les initiatives locales.

En juin 2025, une commission d'experts a visité les 21 communes engagées dans cette démarche. À l'issue de ces échanges, deux distinctions ont été attribuées :

- **Les « coups de pouce »** : pour saluer les efforts en cours et encourager les équipes municipales.
- **Les « coups de cœur »** : pour récompenser des projets exemplaires, qu'ils soient globaux ou thématiques.

Parmi les communes distinguées, Le Landreau a reçu un « *coup de pouce* » pour ses actions concrètes en faveur de l'environnement, menées en collaboration avec les habitants et les acteurs locaux.

Le Landreau, un modèle de gestion écologique et de lien social

La commune se distingue par une démarche environnementale ambitieuse, intégrant à la fois la protection de la biodiversité, la sensibilisation des habitants et des partenariats innovants.

Voici quelques-unes de ses réalisations marquantes :

1. Une collaboration fructueuse avec le lycée Briacé

Le Landreau a noué un partenariat avec le lycée agricole Briacé pour mettre en place des actions pédagogiques et écologiques.

Pour aller plus loin

Découvrir la démarche « *Fleurs et Paysages* » (lien vers la page du Département)

S'inscrire aux journées de sensibilisation 2026

https://www.loire-atlantique.fr/44/tourisme/les-journees-d-information-et-de-sensibilisation-a-l-environnement-pour-les-elus-et-les-professionnels-des-espaces-verts/c_1355650

Voir le reportage « *Quand les communes se mettent au vert* » (lien vers la vidéo)



Parmi elles :

- **La réalisation de fauches tardives** pour préserver les écosystèmes locaux.
- **La production de bottes de foin issues de ces fauches**, utilisées pour l'alimentation animale ou la revégétalisation.
- **Des ateliers de sensibilisation** sur la gestion durable des espaces verts.

2. La restauration des ruisseaux pour préserver les milieux aquatiques

La commune a engagé un travail de reméandrage des ruisseaux, une technique qui consiste à redonner un cours naturel aux cours d'eau pour :

- **Améliorer la qualité de l'eau.**
- **Favoriser la biodiversité** en recréant des habitats pour les espèces aquatiques.
- **Lutter contre les inondations** en ralentissant le débit de l'eau.

Et demain ? Le Landreau, une source d'inspiration pour les autres communes

Le « *coup de pouce* » attribué au Landreau récompense l'engagement de son équipe municipale et technique, mais aussi sa capacité à fédérer les acteurs locaux autour d'un projet commun. Cette distinction montre que des actions concrètes, même à petite échelle, peuvent avoir un impact significatif sur la qualité de vie et la préservation des écosystèmes.

Un exemple à suivre pour les autres territoires

Les initiatives du Landreau illustrent comment une commune peut allier esthétique, écologie et participation citoyenne. Parmi les bonnes pratiques à retenir :

- **Collaborer avec les acteurs locaux** (lycées, associations, entreprises).



- **Privilégier des techniques douces** (fauches tardives, reméandrage) pour préserver la biodiversité.

- **Sensibiliser par l'action** : ateliers, événements, projets pédagogiques

Comment s'inspirer du Landreau ?

Vous souhaitez, vous aussi, agir pour un cadre de vie plus vert dans votre commune ? Voici quelques pistes :

- **Participer aux journées de sensibilisation** organisées par le Département et le CAUE (inscriptions ouvertes en février 2026).
- **Proposer des projets locaux** : végétalisation des espaces publics, création de corridors écologiques, ateliers de compostage...

Conclusion : Ensemble, cultivons un avenir plus vert

Le Landreau, comme les 20 autres communes engagées dans la démarche « *Fleurs et Paysages* », prouve qu'une gestion écologique des espaces verts est possible, et même bénéfique pour tous. En combinant innovation, participation citoyenne et respect de l'environnement, ces territoires montrent la voie vers des communes plus agréables, plus durables et plus résilientes. Et vous, comment imaginez-vous votre commune de demain ?



SECTION LOIRE-DIVATTE

(SAUTS, LANCERS, SPRINTS, MARCHE ATHLÉTIQUE, DEMI-FOND, COURSE HORS STADE, TRAIL & MARCHE NORDIQUE)

Athlétisme : 14 décembre 2025, a eu lieu Meeting Indoor RCN à la salle Pierre Quinon, quartier Petit Port à Nantes, **25 janvier 2026** : Championnats Régionaux de Lancers Longs à Challans

Cross-Country : 10 et 11 janvier 2026 cross départemental à La Limouzinière

Running : 4 janvier 2026 : regroupement de nos athlètes HS, de nos 6 sections à Clisson - **1^{er} février 2026** : nombreux traileurs, de la section, participeront au trail du « Free go » à Montfaucon-Montigné

Marche Nordique : grande proposition de divers créneaux et de lieux dont 4 créneaux pour RCN Loire Divatte ;

Organisation de la section : samedi 6 décembre 2025 (toute la journée) a été organisé interclubs ÉVEIL ATHLÉ / POUSSINS, salle du Paladin à Saint-Julien-de-Concelles ; belle participation 100 enfants le matin et idem l'après-midi.

Pour plus de renseignements : Yveline AGASSE Présidente de la section RCN LD (coordonnées voire site rcnantais.fr ; section RCN Loire Divatte)



Le « RCN Loire Divatte » vous adresse ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année !

STAGES

VACANCES DE FÉVRIER 2026

AU PROGRAMME :

- Activités Physiques de Pleine Nature
- Multisport / Escalade

INFORMATION :

- Ouvert à tous
- De 8 à 16 ans
- Encadrés par des éducateurs diplômés
- Inscription

Cap Sports et Nature
44450 Saint Julien de Concelles

www.capsn.org

Ne pas jeter sur la voie publique.

DON DE SANG

Mardi 3 février 2026
De 16h00 à 19h30
Sur RDV : dondesang.efs.sante.fr

La collecte aura lieu :
Salle des Nouëlles
LE LANDREAU

Crêpes et galettes à la collation

DON DU SANG

DATES DES COLLECTES DE SANG 2026

Mardi 6 janvier	Salle La Chapelaine à Divatte-sur-Loire	De 16 h à 19 h 30
Mardi 20 janvier	Salle la Quintaine à Saint-Julien-de-Concelles	De 16 h à 19 h 30
Mardi 3 février	Salle des Nouëlles au Landreau	De 16 h à 19 h 30

Association pour le Don du Sang Bénévole (ADSB)
du canton du Loroux-Bottereau et de sa région
Espace Frédéric Praud - 44430 Le Loroux-Bottereau



SANTÉ SOCIAL

INFORMATION

Chères Landréennes, chers Landréens,
Tout est affaire de communication !

Lors du dernier conseil municipal du 9 décembre, M. le Maire nous a appris que **la plateforme RDV360** est utilisée depuis 2023 par la mairie pour certains services. En étiez-vous informés ? Nous l'ignorons.

La récente et forte communication pour RDV360 dans *La Vie Landréenne* de novembre nous a donc paru en contradiction avec le choix de e-collectivités, voté en conseil le 23 septembre dernier. Notre incompréhension, renforcée par des failles de sécurité inquiétantes concernant RDV 360, nous a fait communiquer sur BienVivreAuLandreau de façon maladroite. Cela n'aurait pas eu lieu si des informations claires avaient été données, et si l'existence de deux plateformes avait été présentée en septembre.

Pour communiquer sur nos choix et sur notre souhait de plus de transparence dans les décisions (sujet qui revient trop souvent sur la table), nous devons utiliser d'autres médias faute de place dans cet encart.

Les « *coups de gueule* » peuvent servir à provoquer le débat. Celui du 9 décembre a été clos d'autorité.

Le sujet « *e-collectivité / RDV360* » restera donc opaque et une affaire de non ou mauvaise communication.

Nous le regrettons.

Très belle année à tous et à toutes.

Les élus Ethic :

Saïd El Mamouni, Jacques Rouzineau et Philippe le Louarn

Contact : said.elmamouni@ecomail.fr - 06 31 48 62 82

L'APEEP LA SARMENTILLE

L'APEEP ORGANISE BIENTÔT
LA TROISIÈME ÉDITION
DE SON LOTO.

Il se tiendra le **dimanche 8 février 2026**, salle des Nouëllles, au Landreau. Les portes ouvriront dès 12h30 pour un lancement du loto à 14h.

Cette année encore, de nombreux lots sont à gagner (adultes et enfants). Vous pourrez bien évidemment profiter de la buvette et accompagner vos boissons de crêpes ou de gâteaux.

Vous pouvez d'ores et déjà réserver votre ou vos place(s) en appelant le numéro qui est précisé en bas de l'affiche.

Nous vous attendons nombreux pour ce moment convivial, dont les bénéfices serviront à financer de futurs projets et activités pour les enfants de l'école de la Sarmentille.

L'équipe des bénévoles de l'APEEP
vous souhaite une bonne année 2026 !



JEUX

REPORTER LES ANAGRAMMES DES MOTS DE LA GRILLE DE GAUCHE
DANS LA GRILLE DE DROITE, À L'AIDE DES DÉFINITIONS INDIQUÉES.

A	U	D	A	C	E
J	O	U	T	E	S
B	L	O	U	S	E
R	U	I	N	E	S
G	R	A	N	I	T
T	O	R	T	U	E
F	E	I	N	T	S
E	M	I	G	R	E



- Au pied du sapin.
- Font la joie des enfants à Noël.
- Décorent le sapin.
- Ensemble, en famille.
- Une spécialité culinaire en Isère et en Savoie.
- Une autre spécialité culinaire.
- Le repas du réveillon.
- La première bonne résolution de l'année qui vient.

Solution :

U	S	S	I	N	T	E	N	E
A	T	E	S	I	N	T	I	M
E	E	L	E	N	T	E	R	T
A	D	U	U	U	A	U	S	G
C	J	B	R	E	G	R	A	T



Bonne année

2026

